

Année 2025

Séance du 18 juin 2025

N° 30

**Objet : Accueil des Assises
 Nationales des Espaces et
 Territoires VTT, Vélo, Gravel
 labellisés par la Fédération
 Française de Cyclisme**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
 BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani
 DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
 HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)
 ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José
 VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice , UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

 Le quorum est atteint.

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de son « Schéma des activités Outdoor 2023-2026 », approuvé par délibération n°19 du 8 février 2023, Provence Alpes Agglomération (PAA) prévoit des animations autour des principales filières de pleine nature.

Provence Alpes Agglomération a défini le cyclisme et le VTT parmi ses filières prioritaires. Le territoire est labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour ses parcours et ses aménagements à plusieurs titres :

- **Site labellisé VTT FFC** : PAA est l'un des plus grands domaines VTT de France avec 80 parcours balisés et labellisés FFC ;
- **Stade VTT de Cross-Country Olympique FFC** : le nouveau Stade VTT XCO de Château-Arnoux a été inauguré le 18 mars 2024 et labellisé par la FFC à cette occasion ;
- **Espace Cyclosport FFC** : PAA propose 19 parcours vélos et 15 cols routiers labellisés « Espace Cyclosport FFC » depuis 2022 ;
- **Espace Gravel FFC** : en 2025, PAA met en place une offre de 20 parcours Gravel sur l'ensemble du territoire. Ces itinéraires seront labellisés Espace Gravel par la FFC (1er territoire du département des Alpes-de-Haute-Provence à obtenir ce label) ;
- **Grandes Traversées VTT FFC** : PAA est traversé par 3 Grandes Traversées VTT labellisées par la FFC (La TransVerdon, l'Alpes-Provence et les Chemins du Soleil).

L'ensemble de cette offre qualifiée et labellisée par la FFC fait de Provence Alpes Agglomération une destination VTT/Vélo reconnue en France.

Chaque année la Fédération Française de Cyclisme organise les « Assises Nationales des Espaces et Territoires labellisés » par la FFC.

Les Assises Nationales sont un moment privilégié de travail et de partage sur le développement de l'offre de pratiques cyclistes sur les territoires. Elles s'appuient notamment sur le réseau national des Sites et Espaces labellisés FFC et rassemblent des collectivités et leurs offices de tourisme, des clubs et éducateurs, ainsi que des entreprises (tour opérateur, loueur, constructeur, etc.) et s'articulent autour d'une grande plénière et d'ateliers de travail. Ces travaux portent notamment sur les enjeux de développement du VTT, du vélo route et du Gravel, en matière de structuration, d'équipements, de communication et de gestion. Ces Assises, conviviales et inspirées par le territoire d'accueil, proposent des activités sportives et de découvertes du patrimoine. Elles rassemblent 120 personnes sur 3 jours.

Enfin, en marge de l'organisation des Assises, sont programmées des réunions nationales, comme la rencontre des Coordonnateurs et Agents de développement régionaux, le groupe de travail cyclosportif et autres comités de pilotages nationaux, qui finissent de faire de cet événement un des temps forts du développement du cyclisme en France.

La Fédération Française de Cyclisme a sollicité Provence Alpes Agglomération pour pouvoir organiser ces assises nationales à Château-Arnoux, à proximité du Stade XCO et des sentiers VTT, du 5 au 7 novembre 2025.

La FFC prend à sa charge : l'hébergement des Coordonnateurs Régionaux, Agents de développement, staff FFC à partir du mercredi soir et des intervenants FFC à partir du jeudi soir ; les locations de vélo pour le jeudi après-midi ; 50 % du montant par repas pris, à partir du mercredi soir jusqu'au vendredi midi, pour l'ensemble des participants.

PAA prend à sa charge : les locations de salles, les collations matinales, les animations et 50 % du montant des repas. Le budget prévisionnel à charge de PAA est de 7 000 € TTC.

Cet évènement national peut être subventionné par le Conseil départemental.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence : 1 050 € (15 %)
- Provence Alpes Agglomération – autofinancement : 5 950 € (85 %)

Il est proposé :

- De demander le label « Espace Gravel » à la Fédération Française de Cyclisme pour l'offre du territoire de PAA ;
- D'approuver le principe de l'opération « accueil des Assises Nationales de la FFC » et son plan de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le financement du Conseil départemental et à signer tout document afférent ;
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour l'organisation de cet évènement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO
PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250618-30_18062025